

**PATRIMONIA**  
20<sup>ème</sup> Convention annuelle des  
professionnels du patrimoine

## Sommaire

---

**FISCALITÉ ET COOPÉRATION ENTRE GÉNÉRATIONS : UNE ÉQUATION  
URGENTE À RÉSOUDRE**

# Fiscalité et coopération entre générations : une équation urgente à résoudre

---

## Animatrice

- Anne LAVAUD, *Rédactrice en chef, l'Argus de l'Assurance*

## Intervenants

- Hakim EL KAROUI, *Partner, Roland Berger Strategy Consultants*
- Guillaume SAINTENY, *Président, G.S. Conseil, Maître de Conférences à l'Ecole Polytechnique*
- Philippe TIBI, *Président, Pergamon Campus, Président, Amafi « Association Française des Marchés Financiers »*

## I) Introduction

### **Anne LAVAUD**

Je vous remercie d'être présents aussi nombreux aujourd'hui. La fiscalité est désormais associée aux notions de « matraquage » ou d'abus. Les récents communiqués relatifs au PLF 2014 et au PFLSS 2014 ne font que renforcer ce sentiment. En effet, l'équation demeure la même : en une décennie, la dette est passée de 60 à plus de 80 % du PIB. De plus, le Ministre de l'Economie, très récemment, a annoncé un endettement record à 95,1 % pour 2014.

En parallèle, le déficit public a été réévalué par le gouvernement à 4,1 % du PIB 2013, alors que la Commission Européenne avait demandé à la France de ne pas dépasser les 3,9 %. Bercy s'est engagé à ramener ce taux à 3,6 % en 2014 et à moins de 3 % en 2015.

La France tend également à devenir une vaste maison de retraite. Selon COR (Conseil d'Orientation des Retraites) en effet, le nombre des retraités devrait s'accroître deux fois plus vite que celui des salariés cotisants. Cette tendance devrait connaître une forte accélération entre 2030 et 2040. Pour la CNAV, le rapport entre ces deux catégories de populations devrait être équilibré en 2030, avant d'être favorable aux retraités à partir de 2040.

Pour nous aider à tirer les conclusions qui s'imposent dans l'exercice de nos métiers respectifs, Patrimonia a réuni un panel se composant :

#### ▪ **d'Hakim El Karoui**

Normalien et agrégé de géographie, il a été, entre autres, conseiller technique de Jean-Pierre Raffarin et chargé des études et des perspectives auprès de Thierry Breton, alors Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Il est aujourd'hui partenaire, au sein du Cabinet Roland Berger Strategy Consultants. Il publiera, le 2 octobre chez Flammarion, un ouvrage appelé *La lutte des âges*.

#### ▪ **de Philippe Tibi**

Ancien élève de Polytechnique, ingénieur télécom, titulaire d'une maîtrise en droit des affaires, il est professeur de finances à l'Ecole Polytechnique et à Sciences Po Paris, Président de l'Amafi (Association Française des Marchés Financiers) et co-auteur, en compagnie de Pascal-Marie Deschamps et de Pierre de Lauzun, du livre *Les marchés font-ils la loi ?* Jusqu'en 2012, il était responsable des marchés actions du Groupe UBS en France. Cette année, il a créé Pergamon Campus, école d'économie pour dirigeants et futurs dirigeants.

- **de Guillaume Sainteny**

Diplômé de Sciences Po Paris, titulaire d'un MBA et d'une maîtrise en droit, il a exercé plusieurs fonctions au sein du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Logement, des Transports et de l'Energie. Il a notamment été directeur-adjoint du Cabinet du Ministre de l'Environnement, puis directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale, dans ce même Ministère. Il enseigne actuellement le développement durable à Sciences Po et à l'Ecole Polytechnique. Enfin, il a récemment publié Plaidoyer pour l'éco-fiscalité (Buchet-Chastet).

## II) Répartition du pouvoir entre les générations

### **Anne LAVAUD**

Pour de nombreux observateurs, la crise n'est pas de même nature que celles observées antérieurement. En effet, les nouvelles technologies et l'accélération du monde, notamment financier, sont souvent mises en cause. Pour Hakim El Karoui, la crise n'est pas tant économique que démographique et ne sera endiguée que par des mesures inédites.

Hakim El Karoui, quel est votre diagnostic et quelles sont vos propositions ?

### **Hakim EL KAROUI**

La répartition du patrimoine entre les générations constituera le cœur de mon exposé.

#### **a) Répartition des pouvoirs**

Le pouvoir démographique, politique et économique est en train de basculer vers les retraités. En effet, les plus de 65 ans représentent 18 ou 19 % de la population, contre 9 % il y a 50 ans. En 1950, l'espérance de vie après 60 ans était de six ans. Elle s'établit désormais à 22 ans. L'accroissement du nombre de retraités, s'il constitue un vieillissement, est également un rajeunissement, les citoyens étant jeunes plus longtemps.

Le pouvoir démographique est devenu un pouvoir politique. La France compte aujourd'hui 66 millions d'habitants, dont 24 de plus de 50 ans. Or 21 millions de ces derniers ont voté aux deux tours de la dernière élection présidentielle. En parallèle, les moins de 50 ans sont au nombre de 41 millions d'euros, dont 27 millions sont âgés de plus de 18 ans. Néanmoins, seuls 19 millions d'entre eux ont voté aux élections présidentielles de 2012.

En d'autres termes en 2012, 52 % des personnes ayant voté aux deux tours en 2012 étaient âgées de plus de 50 ans. La démocratie occidentale, de fait, va de plus en plus défendre les droits de ces derniers. Pour la première fois depuis l'histoire de l'humanité ainsi, les pays vont être dirigés par des personnes qui ne travaillent pas et qui ont des perspectives de placement spécifiques, axées sur la sécurité plus que sur le risque.

En France par ailleurs, les plus de 50 ans, qui représentent 37 % de la population, détiennent 68 % du patrimoine. Aux États-Unis, alors qu'ils comptent pour 32 % de la population, ils ont 74 % du patrimoine.

En 1992, la différence de patrimoine entre les plus de 50 ans et les autres était de 5 % environ. Elle s'établit aujourd'hui à 50 %. Il y a 30 ou 40 ans, ce sont les plus âgés qui constituaient les pauvres. Aujourd'hui, les pauvres sont majoritairement jeunes.

75 % des plus de 50 ans sont propriétaires. En outre, 80 % des logements parisiens sont détenus par les plus de 50 ans. Cette évolution patrimoniale est liée de l'explosion des coûts de l'immobilier. En France, les revenus des retraités sont aujourd'hui équivalents à ceux des actifs, alors qu'ils sont inférieurs de 20 % en Allemagne. La France a donc fait le choix de donner plus aux retraités et aux inactifs, au détriment des actifs et des jeunes.

## b) Origines de la crise financière

La crise financière a découlé de causes démographiques :

- **des structures d'âges différentes au sein des pays occidentaux et des pays émergents**

Les pays émergents sont jeunes et comptent beaucoup d'actifs. Pendant longtemps, ils comptaient beaucoup plus de jeunes que d'actifs. Depuis 1985-1990 en Chine, ce ratio s'est inversé : le nombre d'actifs progresse, quand le nombre de jeunes et d'inactifs se réduit. En conséquence, la richesse se répartit moins entre les générations, ce qui favorise l'épargne et les investissements et suscite de la croissance.

Cette évolution a eu des impacts au sein des pays occidentaux, qui ont investi beaucoup d'argent au sein des pays émergents. Ces derniers, en parallèle, se sont spécialisés dans la production, alors que les pays émergents se sont tournés, exception faite de l'Allemagne, vers la consommation. Aussi des flux commerciaux très favorables à la Chine ont-ils été mis en œuvre. Celle-ci, en retour, a permis le financement des pays occidentaux. Ces derniers, ainsi, ont vécu durant longtemps dans une bulle, pouvant s'endetter et consommer à peu de frais.

C'est ce déséquilibre qui a été à l'origine de la crise.

- **le biais démographique**

L'Allemagne dans sa gestion de la crise de l'euro est guidée par trois grands principes. Le premier est le refus de l'inflation. En conséquence, l'Allemagne a limité, autant que possible, la monétisation de ses dettes. La deuxième renvoie au refus des transferts. C'est regrettable, car ces derniers, grâce à la monnaie unique, permettent de corriger les inégalités. Le troisième renvoie à l'accumulation des actifs extérieurs. Ces trois caractéristiques allemandes vont dans le sens de l'intérêt des inactifs et des retraités.

Le Président de la République a dit vouloir être le Président de la Jeunesse et porter un terme à l'endettement du pays. Pour cela, il convient de réduire les investissements et de faire progresser les impôts. Or ces derniers sont acquittés par les actifs et les jeunes. La France se trouve donc dans un cercle vicieux : pour réduire la dette, elle accroît les prélèvements, ce qui fait exploser le chômage des jeunes, crée une volonté de départ chez ces derniers et génère un réel pessimisme.

Comme évoqué précédemment, les plus de 60 ans représentent 20 % de la population et 20 % du PIB en termes de transferts. Les moins de 60 ans, pour leur part, sont à l'origine de 17 % du PIB en termes de transferts. Les transferts entre les ascendants – héritages et donations - représentent 6,5 % du PIB. La France a donc choisi le camp des inactifs

## c) Transferts de pouvoirs entre générations

La majorité votante est âgée de plus de 50 ans, ce qui crée une difficulté, puisqu'elle exprime des préoccupations orientées vers la préservation des acquis. Elle a donc peur d'investir dans des actifs risqués.

La question du transfert des pouvoirs entre les générations n'est pas une nouveauté. Elle a été réglée, au XX<sup>ème</sup> siècle, par les deux grandes guerres et par l'inflation. Or le pouvoir politique est aujourd'hui du côté de ceux qui refusent cette dernière.

Il est également possible de mener des politiques démographiques. Plus le nombre de femmes qui travaillent progresse, plus le nombre d'actifs augmente. Il s'agit également de faire travailler les jeunes plus tôt, alors qu'ils entrent très tard sur le marché du travail en France.

Pour financer la croissance de demain, il est indispensable d'opérer un vaste transfert de patrimoine entre les générations, en favorisant par exemple les donations, qui interviennent généralement vers 40 ans. D'ici 2016 ou 2017, la dette devrait représenter

100 % du PIB. Elle ne sera pas remboursée, ce qui n'est pas dramatique en soi, les dettes des États n'ayant pas vocation à l'être. Sur cette base, l'on peut se demander si l'Europe n'est pas « too big to fail ». Un défaut organisé de l'ensemble de la zone Euro ne permettrait-il pas de générer plus de croissance en Europe et plus d'équilibre entre les générations ?

Enfin, le Japon perd un million d'habitants par an depuis 2005. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2050. Aujourd'hui, d'aucuns y font campagne pour que les couples avec enfants aient plus de droits de vote que les autres, afin de rééquilibrer les choix politiques qui engagent l'avenir du pays.

#### **Anne LAVAUD**

Avant de poursuivre nos débats, partagez-vous l'idée selon laquelle la France a choisi le camp des inactifs ?

#### **Philippe TIBI**

Bien évidemment, la démographie oriente les choix politiques. Néanmoins, les plus âgés ont généralement des enfants, ce qui induit une forme de solidarité familiale. Il est à espérer qu'elle se traduira au plan politique.

Les solutions envisagées par Hakim El Karoui sont difficiles à mettre en œuvre. Ainsi, le refus de l'inflation allemand vient notamment du souvenir de l'inflation de 1923 et de l'éclatement des classes moyennes ayant conduit au nazisme. Il ne découle pas uniquement de considérations démographiques.

Les pays qui bénéficient aujourd'hui du dispositif européen, Allemagne au premier chef, demeureront opposés à une politique de mise en défaut organisée. .

#### **Guillaume SAINTENY**

Je rejoins globalement l'analyse exposée. La question politique et démographique est rendue d'autant plus complexe que les plus anciens votent.

### **III) Le développement durable en question**

#### **Anne LAVAUD**

La fiscalité a indiscutablement un rôle à jouer dans la conservation patrimoniale au sens large. Avec une dette de 1 900 milliards d'euros et avec le problème des retraites, la France doit impérativement trouver une solution.

. Guillaume Sainteny, quels sont les fondamentaux du développement durable ? Quels sont les ressorts de l'éco-fiscalité ? En quoi peut-elle être un instrument de coopération entre les générations ?

#### **Guillaume SAINTENY**

Je salue la préscience des organisateurs de ce congrès dans le choix de son thème. *Les Échos* du jour titrent sur : « *Nouvelles menaces fiscales sur l'assurance vie* » et « *Réchauffement climatique : le scénario du pire se confirme* ». Les deux éditoriaux, en page 6, portent sur ces sujets soit sur celui de ce congrès.

Jared Diamond, il y a quelques années, avait publié un livre important : *Vanishing*, traduit en français sous le titre *Effondrement*. Dans cet ouvrage, il passait en revue l'effondrement des grandes civilisations, démontrant qu'il résultait souvent de difficultés environnementales.

Toutes proportions gardées, c'est un peu la situation dans laquelle le monde se trouve aujourd'hui, avec l'impression d'un effondrement progressif du modèle occidental, sur les plans environnemental, économique et social.

1 /

- a) **La coopération entre les générations constitue une dimension du développement durable**
- b) **Chaque composante du patrimoine comporte une part de développement durable.**
- c) **Le livret de développement durable est l'une des composantes de l'épargne liquide.**

L'investissement socialement responsable, dans son approche d'exclusion et dans son approche d'inclusion, est en plein essor. Les notations extra-financières se développent également : elles permettent aux investisseurs et aux actionnaires de bénéficier d'une analyse plus fine du risque.

Le développement durable est au cœur des stratégies patrimoniales. Plusieurs exemples en attestent.

- Le secteur de la réassurance s'inquiète des conséquences du changement climatique, puisqu'il se trouve face à des indemnités qu'il ne sait pas très bien analyser voire qu'il ne pourra réassurer.
- La catastrophe de Fukushima modifie l'analyse du court terme.
- L'assurance vie, qui est un instrument de transmission entre les générations et peut servir de réceptacles aux valeurs mobilières, peut faire l'objet de notations extra-financières.
- L'immobilier non bâti est important, puisqu'il constitue un réservoir de biodiversité. Il s'assortit de certifications croissantes. Les labels de type FSC ou PEFC sont devenus un passage obligé pour « écouler des bois ». Les plans simples de gestion comprennent des garanties de gestion durable. Le dernier rapport du GIEC confirme, si besoin était, que la question centrale n'est plus celle de la lutte contre le réchauffement climatique, mais celle de l'adaptation au changement climatique. Cela pose un certain nombre de questions, notamment pour la sylviculture : ainsi, plus aucun hêtre n'est planté au sud de la Seine, puisqu'il n'est adapté qu'aux climats frais. Aujourd'hui de plus, environ 45 % des substances médicamenteuses sont extraites de la biodiversité, laquelle offre des potentialités considérables.
- Dans la valorisation de l'immobilier bâti, le rôle des attributs environnementaux progresse. Citons, à titre d'exemple d'attributs positifs, la proximité des transports collectifs ou l'étiquetage énergétique. Les attributs négatifs, pour leur part, renvoient au bruit, aux risques majeurs ou à la pollution locale de l'air.

#### **d) Soutenabilité et équité intergénérationnelle. Focus sur le développement durable**

Le développement durable est une mauvaise traduction de *Sustainable Development*, qui renvoie à « la capacité à se soutenir ».

Ainsi, un pays qui a une dette publique trop importante n'est pas dans une situation soutenable, pas plus que ne l'est un pays ayant une dette environnementale trop importante.

Que propose le développement durable ? Pour rappel, ce dernier repose sur trois piliers :

- l'économie ;
- l'écologie ;
- le social.

La racine étymologique de l'économie signifie « pratique de la maison », « pratique de l'habitat ». Celle de l'écologie signifie « théorie de la maison », « théorie de l'habitat ». La proximité de ces notions démontre qu'elles ne sont pas antinomiques.

En matière d'économie, les notions de flux et de stocks sont centrales. Dans le domaine de l'écologie scientifique, elles valent également. Dans le domaine social, le développement durable renvoie :

- à l'équité intra-générationnelle, qui peut, par exemple, prendre la forme de la redistribution sociale ;
- à l'équité intergénérationnelle.

Cette dernière renvoie à des dimensions à la fois économique et politique.

On peut grossièrement considérer que l'Humanité est grosso modo passée par trois stades en ce qui concerne les conséquences de ses actes sur les générations futures :

- une époque où ses actions sans conséquence sur les générations futures ;
- une époque où ses actions avaient des conséquences sur les générations futures mais où les générations présentes n'en n'avaient pas conscience ;
- l'époque actuelle où l'action des générations présentes a des actions sur les générations futures et où les premières en ont conscience.

En conséquence, comment tenir compte de cette nouvelle problématique, dans les choix politiques mis en œuvre ? Imaginons qu'il nous reste 50 années de charbon à exploiter. Devons-nous le faire ? *A contrario*, devons-nous les laisser aux nouvelles générations, en prenant le pari qu'elles sauront mieux exploiter cette source d'énergie à l'avenir ? Et selon quels critères démocratiques décider de cela ?

Les gouvernements privilégient souvent la solidarité intra-générationnelle sur la solidarité intergénérationnelle. On peut citer quelques exemples récents. A la rentrée 2012, les pouvoirs publics ont décidé de réduire de 3 centimes d'euros le coût du litre d'essence. La réforme des retraites, de la même manière, ne va pas dans le sens de l'équité intergénérationnelle. L'absence de décision quant au gazole est un choix défavorable aux futures générations.

II /

### a) Comment l'éco-fiscalité peut-elle être un outil de coopération intergénérationnelle ?

#### Ecofiscalité et générations

L'éco-fiscalité peut être de nature budgétaire ou incitative. Dans le premier cas, les assiettes doivent être larges et les taux bas. Dans le second, les assiettes doivent être étroites et les taux élevés. Des produits de substitution doivent également être disponibles. L'éco-fiscalité est également une fiscalité positive, en ce sens qu'elle doit accorder des avantages fiscaux à ceux qui adoptent des comportements vertueux au plan environnemental.

Pour que l'éco-fiscalité produise ses fruits, il faut :

- réduire les dépenses fiscales dommageables à l'environnement, sachant que ces dernières s'établissent à 25 milliards d'euros par an en France ;
- verdir les impôts existant ;
- examiner, ensuite seulement, si nécessaire, l'opportunité de créer de nouvelles taxes

La distinction entre ressources naturelles renouvelables et ressources naturelles non renouvelables est un principe qui peut être directement transposé du développement durable à la fiscalité. À titre d'exemple, la Norvège considère que la génération actuelle a une chance qui ne se renouvellera pas d'avoir découvert du pétrole et du gaz. Elle place



les recettes correspondantes dans un fonds réservé aux générations futures, et qui ne pourra être consommé que lorsque les gisements auront été épuisés.

Une application de l'ecofiscalité comme outil de coopération entre les générations pourrait être de moins taxer le travail et taxer davantage la pollution. L'accroissement de la fiscalité environnementale et la réduction de la fiscalité du travail entraîneraient une baisse de la dette léguée aux générations futures. Cela permettrait également :

- d'accroître la taxation des importations, puisque la France importe la majeure partie de son énergie ;
- de réduire la charge qui pèse sur la population active ;
- d'élargir la base taxable.

#### b) Quelques exemples d'application de l'éco-fiscalité

Le gouvernement Schroeder, en Allemagne, fait progresser de trois centimes la taxation des carburants. En contrepartie, il avait abaissé les cotisations sur l'assurance vieillesse.

Cette politique avait emporté :

- la baisse de la consommation énergétique,
- la baisse des cotisations d'assurance vieillesse ;
- la création de 250 000 emplois.

Par ailleurs, la taxe Carbone s'établira à 7 euros par tonne en France. En Suède, où elle existe depuis 20 ans, elle représente 108 euros par tonne, et ne pose pas de problème de compétitivité industrielle.

La taxe relative aux NOX, en France, s'établit à 160 euros par tonne en France. En Suède, elle représente 5 200 euros par tonne. Le produit de la taxe française constitue une recette budgétaire tandis que le produit de la taxe suédoise est redistribué aux entreprises.

Le PEA PME me semble être une bonne idée, puisqu'il permet d'accéder à des PME œuvrant dans le domaine des *clean techs*.

La dation de paiement au bénéfice du Conservatoire du littoral ou de l'ONF et l'exonération des droits de mutation à titre gratuit des espaces naturels protégés « par des protections fortes » constituent aussi de bons exemples.

de faire progresser la taxe sur le foncier non bâti, à la rentrée et en 2016. Pourtant, il faudrait faire progresser les fermages ou réduire les impôts sur le foncier non bâti.

## IV) L'État Providence en crise

### Anne LAVAUD

Le 18 septembre dernier, le roi des Pays-Bas a annoncé : « *L'État Providence classique se transforme lentement mais sûrement en une société de participation* ». Selon vous, « *l'écosystème de financement de l'économie ne peut assurer à notre société la croissance dont elle a besoin pour sortir de l'impasse actuelle. La situation est d'autant plus critique que, pour la première fois, une crise économique réduira le champ de l'État Providence au lieu de le renforcer* ». Ce contexte vous incite à prôner la refonte totale du pacte social « *en investissant les réserves des systèmes de retraite pour mieux financer l'économie et offrir des perspectives collectives à des générations qui en sont aujourd'hui privées* ».



## a) La situation actuelle place l'État Providence face à ses contradictions

### Philippe TIBI

L'État Providence est un marqueur politique du monde occidental. Inventé par l'Europe sous Bismarck, il s'est fortement développé au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Récemment, Angela Merkel disait que l'Europe, c'était 7 % de la population mondiale, 25 % du PIB mondial et 50 % des prestations sociales mondiales.

Le système dit de l'État Providence vit aujourd'hui deux contradictions :

Il est fondé sur la mutualisation et est pourtant en déséquilibre permanent, lequel est financé par l'emprunt. Or la dette française est à 70 % internationale, ce qui crée une difficulté. Ainsi, des pays sans État Providence en détiennent une partie. D'ailleurs, le vice-ministre des finances chinois, récemment, indiquait qu'il n'avait pas à financer des systèmes de solidarité dont sa propre population était privée.

En second lieu, l'État Providence est un système perçu, par les entrepreneurs, comme une charge. Il pousse aujourd'hui à la confrontation générationnelle, puisque les générations futures paieront les retraites des générations plus anciennes. En outre, rien ne justifie que les soins prodigués aujourd'hui soient payés par une dette portée par des personnes qui ne sont pas encore nées. Les mesures politiques aujourd'hui mises en œuvre accentuent ce hiatus, faisant porter le poids des efforts sur les actifs.

## b) Un écosystème français de financement en déflation

La croissance de l'économie française n'est pas finançable. La situation est en trompe-l'œil, puisque les sociétés ayant besoin de capitaux les trouvent aujourd'hui assez facilement. En parallèle, l'économie française est peu demandeuse de capitaux : ainsi, le PIB de la France ne rattrapera son niveau de 2007, qu'en 2014. Selon les statistiques de la Banque de France, les décisions d'investissements ont atteint un niveau extrêmement bas, ce qui est l'annonce d'un déclin silencieux.

En France, le système bancaire est à l'origine de 70 à 80 % des prêts concédés aux entreprises. Il doit réduire ses bilans. En effet, les grandes banques françaises ont des bilans qui représentent 1 000 à 2 000 milliards d'euros. Les régulateurs exigent de ces établissements qu'ils réduisent le niveau de leurs bilans et, par extension, qu'ils diminuent leurs enveloppes de prêts.

L'assurance vie représente de 37 à 40 % de l'épargne des ménages. Elle permet de traditionnellement de financer les entreprises. Mais les assureurs, du fait de Solvabilité 2 ont massivement quitté les marchés de l'immobilier, des infrastructures et des *private equities*. Les autres investisseurs institutionnels ont l'intention de réduire la « duration » de leurs portefeuilles.

## c) Quelques pistes

Il est indispensable d'engager des réformes en donnant des perspectives, car le rétablissement des grands équilibres imposera des sacrifices. La France consomme plus que ce qu'elle produit, ce qui n'est pas tenable. Des ajustements douloureux doivent donc être mis en œuvre ; ils emporteront notamment une croissance des cotisations et une réduction des prestations.

Le système français de retraite par répartition, spécifique, a historiquement dégagé des réserves très importantes, à plus de 100 milliards d'euros. Avant la fin de la décennie si rien n'est fait, les réserves de l'AGIRC, de l'ARCO et du FRR seront épuisées, ce qui constitue un facteur de stress important pour les futurs pensionnés issus du secteur privé.

Par conséquent, il est indispensable de rééquilibrer le système et de réallouer les réserves à un fonds de financement de l'économie, fonctionnant par une allocation d'actifs

assise sur un horizon de temps long. Cela permettrait aujourd'hui d'abonder des classes d'actifs en déshérence (capital-risque, crédit des PME).

Pour conclure, une réforme exigeante doit être menée, à condition que des perspectives nouvelles soient données aux citoyens. Il faut remettre l'argent et l'épargne des Français au travail, pour le bénéfice de notre économie.

## V) Débats avec la salle

### **Anne LAVAUD**

Les différentes interventions appellent-elles des questions ou des commentaires ?

#### **De la salle**

Force est de constater que nos dirigeants n'écoutent pas les messages que vous portez. Pourtant, plusieurs d'entre vous ont travaillé aux côtés d'élus. Les Français ne pensent pas aux générations futures lorsqu'ils descendent dans la rue pour sauver leurs retraites. Puisque vous n'êtes pas en responsabilité politique, vous ne ferez pas évoluer la situation. Quels peuvent être nos motifs d'espoir ?

### **Anne LAVAUD**

Est-il possible de faire évoluer les choses ?

### **Guillaume SAINTENY**

J'ai envie d'inviter la précédente intervenante à se présenter aux élections. Notre personnel politique en partie déconnecté de la réalité et connaît mal l'international et le secteur privé. En outre, l'horizon du politique est souvent celui du court terme et pas celui des générations futures.

### **Hakim EL KAROUI**

Les choses changent. Elles évoluent toutefois lentement. En 1990, Michel Rocard, alors Premier Ministre, avait commandé un rapport sur les retraites. Il avait estimé, en en prenant connaissance, qu'aucun gouvernement ne pourrait appliquer les mesures préconisées. La réforme des retraites a débuté sous le gouvernement Balladur pour le secteur privé. Pour le secteur public, elle a été engagée par les gouvernements Raffarin / Fillon.

Aujourd'hui, les citoyens ont compris que l'augmentation de l'espérance de vie exigeait une progression de la durée de cotisation. Les choses évoluent donc, mais trop lentement au regard de la réalité du monde et du déclassement de la France. Il n'en demeure pas moins qu'il faut porter certains sujets, pour qu'ils soient débattus et qu'ils imprègnent la société.

### **Philippe TIBI**

Je ne suis pas certain que les hommes politiques ne comprennent pas nos positions. Le débat démocratique ne se limite pas à l'Assemblée Nationale. Votre profession est organisée. Elle doit s'exprimer et faire valoir ses intérêts.

#### **De la salle**

Par ailleurs, je m'étonne qu'il soit fréquemment indiqué que le remboursement de la dette, décrite comme insoutenable, n'est pas important.

**Hakim EL KAROUI**

Les Etats considèrent que leur durée de vie est infinie. Personne ne leur demande donc de rembourser leur dette. Ils doivent simplement honorer les tombées de dettes et les intérêts correspondants. Enfin, l'objectif ne doit pas être de rembourser l'intégralité de la dette nationale.

**De la salle**

Pourquoi ?

**Hakim EL KAROUI**

Cela ne servirait à rien et exigerait des efforts considérables, qui impacteraient très durement l'économie.

**De la salle**

La France me semble condamnée à n'avoir que des hommes politiques qui ne prennent pas leurs responsabilités. A mon sens, ce n'est pas le développement durable, mais le bien-être durable qui doit prévaloir aujourd'hui.

**De la salle**

Premièrement, vous avez évoqué les contradictions de l'Etat Providence. Ne sont-elles pas originelles ? En effet, les notions d'Etat et de Providence ne sont-elles pas antinomiques ? Deuxièmement, les droits sont très fréquemment évoqués. En revanche, les devoirs le sont beaucoup plus rarement. A titre d'exemple, le droit à la retraite n'a pas un siècle d'existence. Il est extrêmement récent à l'échelle de l'humanité. Par conséquent, s'agit-il réellement d'un droit ? Troisièmement, l'environnement est l'affaire de tous. A cette aune, je ne suis pas certain qu'il faille un parti écologiste.

**Anne LAVAUD**

Les notions d'Etat et de providence ne sont-elles pas antinomiques ?

**Philippe TIBI**

En Anglais, il est fait référence au *Welfare State*. Selon moi, l'Etat a pour rôle de s'occuper de la cohésion sociale. Cela ne signifie pas pour autant qu'il doit priver les différents acteurs de leurs responsabilités. Enfin, je ne suis pas opposé à ce que les sociétés octroient des droits à leurs citoyens, à condition qu'ils soient financés et finançables. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui, ce qui génère des attentes qui ne manqueront pas d'être déçues.

**Guillaume SAINTENY**

L'Etat Providence est extrêmement récent dans l'histoire de l'humanité. Par le passé, la solidarité était assumée par des institutions non étatiques. Par ailleurs, la notion de droit est synallagmatique : en face des droits, il y a toujours des devoirs. Enfin, l'environnement est encore relativement peu pris en compte par les partis politiques traditionnels français. Faut-il un parti écologiste pour qu'ils en tiennent davantage compte ? La question reste ouverte.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)